

(1)

( N° 103 )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 21 MARS 1866.

---

Modifications au tableau annexé à l'art. 55 de la loi électorale <sup>(1)</sup>.

---

### AMENDEMENTS.

#### I

Le § 1<sup>er</sup> de l'art. 19 de la loi électorale est remplacé par la disposition suivante :

Il sera formé autant de circonscriptions électorales qu'il y a de Représentants à élire.

KERVYN DE LETTENHOVE.

ALP. NOTHOMB.

COOMANS.

GUSTAVE DE MUELENAERE.

A. WASSEIGE.

B<sup>on</sup> CH. SNOY.

#### II

Conformément à l'art. 49 de la Constitution, les huit nouveaux Représentants à élire seront attribués, d'abord aux arrondissements électoraux qui possèdent 40,000 habitants non représentés, et ensuite aux arrondissements électoraux qui offrent les excédants les plus considérables de population.

En conséquence, le tableau annexé à l'art. 55 de la loi électorale est modifié comme suit :

*Anvers* : Six Représentants.

*Bruxelles* : Treize Représentants.

---

(1) Proposition de loi, n° 57.

Relevé de la population, n° 70.

Rapport, n° 103.

*Louvain* : Cinq Représentants.

*Courtrai* : Quatre Représentants.

*Alost* : Quatre Représentants.

*Charleroy* : Cinq Représentants.

*Philippeville* : Deux Représentants.

(Voir le tableau ci-joint.)

**KERVYN DE LETTENHOVE.**

**A. WASSEIGE.**

**THONISSEN.**

**L. LANDELOOS.**

**C. DELCOUR.**

**J.-G. DENAEYER.**

---

ARRONDISSEMENTS ÉLECTORAUX.	POPULATION.	CHIFFRES en dehors des nombres complets.	REPRÉSENTANTS auxquels l'arrondissement a droit en vertu de nombres complets.	REPRÉSENTANTS auxquels l'arrondissement a droit du chef des excédants les plus considérables.	TOTAL.	SITUATION actuelle.	A AJOUTER.
Anvers . . . . .	243,744	3,744	6	•	6	5	1
Malines . . . . .	427,401	7,401	3	•	3	3	•
Turnhout . . . . .	407,228	27,228	2	4	3	3	•
Bruzelles . . . . .	523,694	3,694	13	•	13	11	2
Louvain . . . . .	489,301	29,301	4	4	5	4	1
Nivelles . . . . .	451,590	34,590	3	4	4	4	•
Bruges . . . . .	425,061	5,061	3	•	3	3	•
Courtray . . . . .	445,747	25,747	3	4	4	3	1
Dixmude . . . . .	46,477	6,477	1	•	1	1	•
Furnes . . . . .	32,044	32,044	•	4	1	4	•
Ostende . . . . .	49,583	9,583	1	•	1	1	•
Roulers . . . . .	84,653	4,653	2	•	2	2	•
Thielt . . . . .	67,791	27,791	1	4	2	2	•
Ypres . . . . .	408,885	28,885	2	4	3	3	•
Alost . . . . .	444,900	24,900	3	4	4	3	1
Audenarde . . . . .	99,770	49,770	2	1 (a)	3	3	•
Eecloo . . . . .	55,647	45,647	1	•	1	1	•
Gand . . . . .	296,402	46,402	7	•	7	7	•
Saint-Nicolas . . . . .	423,844	5,844	3	•	3	3	•
Termonde . . . . .	401,912	21,912	2	4	3	3	•
Ath . . . . .	93,540	43,540	2	•	2	2	•
Charleroi . . . . .	217,037	47,037	5	•	5	4	1
Mons . . . . .	498,963	38,963	4	4	5	5	•
Soignies . . . . .	407,497	27,497	2	1	3	3	•
Thuin . . . . .	97,083	47,083	2	•	2	2	•
Tournai . . . . .	454,374	34,374	3	4	4	4	•
Huy . . . . .	80,352	352	2	•	2	2	•
Liège . . . . .	300,776	20,776	7	•	7	7	•
Verviers . . . . .	434,400	44,400	3	•	3	3	•
Waremme . . . . .	53,306	45,306	1	•	1	1	•

(a) Le troisième Représentant de l'arrondissement électoral d'Audenarde est maintenu ici, quoique cet arrondissement ait une population inférieure d'un millier d'habitants à celui de Liège, 1<sup>o</sup> parce que le droit reposant sur la possession a été reconnu par toutes les commissions parlementaires et tout récemment encore dans le rapport de l'honorable M. Orts, p. 7, 2<sup>o</sup> parce que l'on attribuera à Liège un sénateur malgré un déficit de 49,224 habitants, tandis qu'en ce qui touche les élections au Sénat on ne tient pas compte d'un excédant de 19,770 habitants à Audenarde. L'excédant de population au profit de Liège est d'ailleurs un fait tout nouveau. La première proposition de M. Orts constate qu'au 31 décembre 1853, au-delà des nombres complets il y avait à Audenarde un excédant de 48,965 habitants, et il n'était à cette époque à Liège que de 41,704 habitants.

ARRONDISSEMENTS ÉLECTORAUX.	POPULATION.	CHIFFRES en dehors des membres complets.	REPRÉSENTANTS auxquels l'arrondissement a droit en vertu de nombres complets.	REPRÉSENTANTS auxquels l'arrondissement a droit du chef des cantonnes plus considérables.	TOTAL.	SITUATION actuelle.	A AJOUTER.
Hasselt . . . . .	83,329	3,329	2	2	2	2	0
Maeseyck . . . . .	40,277	277	1	1	1	1	0
Tongres . . . . .	76,087	36,087	1	1	2	2	0
Arlon . . . . .	99,728	99,728	2	1	1	1	0
Bastogne . . . . .	36,525	36,525	2	1	1	1	0
Marche . . . . .	44,428	4,428	1	2	1	1	0
Neufchâteau . . . . .	83,116	13,116	1	2	1	1	0
Virton . . . . .	44,714	4,714	1	2	1	1	0
Dinant . . . . .	85,364	5,364	2	2	2	2	0
Namur . . . . .	164,652	4,652	4	2	4	4	0
Philippeville . . . . .	61,118	21,118	1	1	2	1	1
			107	17	124	116	8